



Dans ce numéro

LES DERNIERS EVENEMENTS

L'ENFANCE JEUNESSE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

LES TRAVAUX

LA COMMUNAUTE URBAINE

LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE COMMUNALE

Le mot du Maire

Chers Roselois, Chères Roseloises,

En ce début d'été, les chaleurs sont déjà présentes, alors pensez, même si vous le savez déjà, à bien vous hydrater et ne pas vous exposer au soleil quand ce dernier est au plus haut et la chaleur la plus intense.

Deux mois après l'installation du conseil municipal, je vous invite à rejoindre les trois commissions suivantes :

Information et Communication

Fêtes et Cérémonies / Noël

Travaux / Urbanisme / Voiries / Sécurité / Environnement

J'ai souhaité ouvrir ces commissions à l'ensemble de la population afin que celles-ci soient enrichies par vos propositions et soient l'objet d'une vraie démocratie participative au niveau communal.

Les sujets seront divers et variés allant des projets d'aménagement du nouveau rond-point à la mise en place d'un nouveau canal d'information.

Ceux qui seront inscrits, recevront les convocations par mail.

A partir du 1^{er} septembre 2026, l'accès aux déchèteries se fera uniquement via un QR Code ou par reconnaissance de la plaque d'immatriculation. Le justificatif de domicile et la pièce d'identité ne seront plus acceptés.

Pour obtenir vos accès, vous devez créer un compte habitant en ligne qui vous permettra également de suivre votre nombre de passages en déchèteries, limité à 26 par an et par foyer.

Pour créer votre compte, il vous suffit d'ouvrir l'application ci-dessous :

<https://caenlamer.fr/conditions-acces-decheteries-habitants>.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez vous rendre à une « maison des services » indiquées dans les informations diverses.

Enfin, les travaux de voirie du quartier des ROSALIES sont terminés. Reste la rue Capa qui sera réalisée à la fin des constructions.

Bon été à tous !

Yann FROTIN
Maire de Rosel

Directeur de la publication :

Yann FROTIN

Réalisation :

Marie-Hélène AGATI

Didier MAUGER

Evelyne OZOUF

Béatrice TURBATTE

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

mairie-rosel@orange.fr

www.rosel.fr

Permanences :

lundi : 16h à 19h - jeudi : 9h30 à 12h

LES DERNIERS EVENEMENTS

Commémorations du 8 mai



Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale 1939-1945 sur le continent européen. Ce jour-là, l'Allemagne nazie capitule sans condition face aux forces alliées, mettant un terme à six années d'un conflit qui aura fait plus de 60 millions de morts dans le monde, dont plus de 500 000 en France.

Signée dans la nuit du 7 au 8 mai 1945 à Reims, la capitulation allemande entre en vigueur le 8 mai à 23h01. En France, cette date devient rapidement un symbole de la paix retrouvée et de la victoire contre le nazisme.

Comme chaque année nous avons honoré les morts pour la patrie dans les communes historiques de Rots, Rosel, Lasson pour finir à Secqueville en Bessin autour du pot de l'amitié.

La mairie de Rosel recherche un porte drapeau et remercie Marc Fontaine pour avoir assuré la relève au pied levé.

La fonction d'un porte-drapeau comme son nom l'indique est d'assurer le service du port du drapeau tricolore lors des manifestations patriotiques. Cette mission est hautement symbolique : le drapeau rend hommage, au nom de la nation française, aux combattants et aux disparus. Aucune condition d'âge n'est exigée pour exercer la mission. Merci de vous signaler à la mairie qui fera suivre à l'association.

Sortie séniors

Cette année, nous avons visité le château d'Ambly et avons été reçus par Mme de Bon Vouloir en personne. C'est son ancêtre Jean-François de Cairon de la Varende qui devint propriétaire du site en 1767. De très nombreuses transformations ont eu lieu depuis.

Nous avons pu visiter le château, les dépendances et le parc avec des arbres d'exception. Après un verre de cidre, tout le monde s'est retrouvé au presbytère pour partager le traditionnel repas.



L'ENFANCE JEUNESSE

RELAIS PETITE ENFANCE

L'essentiel à savoir

Le Relais Petite Enfance est un service public de proximité destiné aux familles et aux professionnels qui accueillent de jeunes enfants (assistants maternels, gardes à domicile). Il propose information, accompagnement et temps collectifs pour les enfants et leurs modes d'accueil.

Le RPE intervient sur les communes de Cairon, Le Fresne-Camilly, Rosel, Rots (et ses communes déléguées : Lasson et Secqueville-en-Bessin), Saint Manvieu-Norrey et Thaon. Ses services sont organisés en trois lieux :

Ce qui a marqué l'année 2025

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont officiellement devenues responsables de l'organisation de l'accueil du jeune enfant sur leur territoire. Cette évolution, appelée « Service Public de la Petite Enfance », redéfinit le rôle des relais : de nouvelles missions pourraient leur être confiées, dans l'attente d'un décret à paraître.

En février 2025, le RPE a changé de locaux. Le bureau et les temps collectifs se déroulent désormais à Saint Manvieu-Norrey, rue de l'Oratoire. L'ancienne salle utilisée dans le bâtiment Enfance-Jeunesse de Rots n'est plus en service.

Le RPE s'est particulièrement investi dans l'accompagnement des personnes souhaitant devenir assistants maternels — ce sont les professionnels agréés qui accueillent des enfants à leur domicile. Concrètement, cela s'est traduit par :

- des entretiens téléphoniques et des rendez-vous individuels pour les candidats à l'agrément,
- des stages d'observation de deux jours au sein du relais,
- une participation aux réunions d'information organisées avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile),
- et une **Journée Pédagogique des Assistants Maternels (JPAM)**, organisée pour la deuxième année consécutive le vendredi 21 novembre.

Les projets pour 2026

Faire évoluer les matinées relais

Les matinées relais sont des temps de jeu et d'éveil collectifs où assistants maternels et enfants se retrouvent ensemble. Face à un intérêt croissant, le RPE réfléchit à une nouvelle organisation : comment accueillir davantage de professionnels tout en maintenant la régularité et la qualité de ces moments ? Des groupes plus nombreux impliqueraient une fréquence moins élevée — un équilibre à trouver.

Réduire le plastique

Dans une démarche plus respectueuse de l'environnement, le RPE souhaite limiter la présence de matériaux plastiques dans l'aménagement de ses salles (jouets, mobilier...).

Des projets concrets à venir : Partenariat renforcé avec la bibliothèque de Cairon pour des temps lecture et culturels

- Réflexion sur la création d'une micro-crèche à Thaon
- Projet autour des écrans et de la parentalité à la crèche de Rots
- Programme d'activités du RPE l'Escale : spectacles, soirées inter-relais, fête du relais (Festi-relais) avec l'ALJ, séances d'observation du tout-petit animées par une psychomotricienne (Blandine Degoussencourt), sortie au musée des Beaux-Arts de Caen
- Ateliers musicaux avec Julien Perrin
- Temps professionnels avec une psychologue (Nadège Lerond-Campeggy), en partenariat avec d'autres structures locales (RPE l'Escale, Arc-en-Ciel, Les p'tits aviateurs)
- Accueil individuel enfants/parents le mercredi matin, sur demande
- Aménagement d'un espace extérieur à Saint Manvieu-Norrey

Vous pouvez retrouver l'ensemble du compte rendu de l'activité sur le site de la mairie à la rubrique vivre ici/grandir ici/garde enfants.

ECOLE DE CAIRON

L'école de Cairon propose un poste de contractuel en contrat à durée déterminée de 17 heures par semaine, de 11h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Tâches : encadrement d'une équipe, gestion de la pause méridienne.

Candidature à transmettre à la mairie de Cairon ou par mail à « education@cairon.fr ».

Résumé du conseil municipal du 9 février 2026

Le Conseil municipal s'est réuni en urgence à la demande du Président de Région avec un seul point à l'ordre du jour : **Approbation des zonages relatifs à la candidature d'inscription des plages du Débarquement, Normandie, 1944 au patrimoine mondial.**

La Région porte ce dossier, qui entre dans sa phase finale, depuis plusieurs années et un rapport d'évaluation intermédiaire préconise des recommandations dont il faut tenir compte.

Il s'agit de réduire le bien à inscrire aux cinq plages de débarquement au sens strict et à la Pointe du Hoc et d'étendre la zone tampon aux limites de la zone historique associée, proposée initialement, mais qui sera abandonnée.

La commune de Rosel qui faisait initialement partie de la zone historique associée intègre dorénavant la zone tampon et doit donc délibérer pour valider ces nouveaux périmètres

Considérant l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le Conseil, après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon), a délibéré en faveur de ces nouvelles dispositions.

Pour en savoir plus, voir la pièce jointe à ce résumé sur le site de la mairie à la rubrique la mairie/ compte rendu des conseils municipaux.

Résumé du conseil municipal du 4 mars 2026

La séance du Conseil municipal du 4 mars 2026 a été entièrement consacrée aux questions budgétaires : compte financier unique 2025 et budget primitif 2026.

• Vote du compte financier unique 2025 (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur (le maire) et au comptable du Trésor qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. La commune de Rosel a décidé d'y adhérer depuis le 1^{er} janvier 2025. Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Sa mise en place vise à :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

2025	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	272 353,13 €	196 211,17 €
Recettes	307 869,93 €	36 176,02 €

RESULTAT DE CLOTURE

2025	Fonctionnement	Investissement
Report à nouveau 2025	609 789,92 €	229 790,60 €
Résultat 2025	35 516,80 €	160 035,15 €

Résultat de clôture	645 306,72 €	69 755,45 €
---------------------	--------------	-------------

Vote de l'affectation du résultat 2025

Sur proposition du maire, le Conseil municipal a voté la répartition du résultat comme suit :

Constat des restes à réaliser 2025 :

- Section investissement dépenses : 233 209,79 €
- Section investissement recettes : 170 743,82 €

Affectation du résultat 2025 :

Excédent à reporter en Investissement Recettes au BP 2026 (compte 001) : 69 755,45 €

Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2026 (compte 002) : 645 306,72 €

• Vote du budget primitif 2026

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, en regroupant les dépenses et les recettes courantes. Il s'équilibre à : 914 347,00 €

Dépenses prévisionnelles

Chapitre	BP 2026
011-Charges à caractère général	475 796,72 €
012-Charges de personnel	31 850,00 €
014-Atténuation de produits	45 000,00 €
65-Autres charges de gestion courante	195 300,00 €
66-Charges financières	400,28 €
68-Dotations aux provisions	6 000,00 €
042-Opérations d'ordre (amortissements)	10 000,00 €
023- virement à la section d'investissement	150 000,00 €
Total	914 347,00 €

Recettes prévisionnelles

Chapitre	BP 2026
002- Excédent de fonctionnement reporté	645 306,72 €
70-Produits des services	40,00 €
73-Impôts et taxes	22 000,00 €
731-Impositions directes	190 000,00 €
74-Dotations et participations	53 000,00 €
75-Autres produits de gestion courante	4000,28 €
Total	914 347,00 €

La section d'investissement

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat d'investissement cumulé excédentaire de 69 755,45 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 426 500,00 €

Dépenses prévisionnelles

Chapitre	RAR 2025	Propositions nouvelles	BP 2026
16 - Emprunts et dettes associées		1 606,89 €	1 606,89 €
204 - Subvention d'équipement versée	50 000,00 €	1 000,00 €	51 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	183 209,79 €	190 683,32 €	373 893,11 €
23 - Immobilisations en cours			
	233 209,79 €	193 290,21 €	426 500,00 €

Les principaux investissements de 2026 sont constitués par le paiement des travaux du hameau de Gruchy (fonds de concours et travaux facturés par Communauté urbaine de Caen la mer), par le projet des travaux du mur du cimetière, de l'acquisition de mobilier pour l'église et d'un défibrillateur pour Gruchy.

Recettes prévisionnelles

Chapitre	RAR 2025	Propositions nouvelles	BP 2026
001 – Excédent d'invest reporté		69 755,45 €	69 755,45 €
10 - Dotations -Fonds divers		26 000,73 €	26 000,73 €

13 - Subventions d'investissement	170 743,82 €		170 743,82 €
040 - opération d'ordre (amortissements)		10 000,00 €	10 000,00 €
Total	170 743,82 €	255 756,18 €	426 500,00 €

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par le remboursement du fonds de compensation de la TVA ; la taxe d'aménagement reversée par la Communauté urbaine ainsi que les versements des subventions pour l'aménagement du hameau de Gruchy et les travaux de l'église.

Sur proposition de Madame le maire et après présentation du projet de budget primitif, le Conseil municipal a voté le budget 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la section de fonctionnement à la somme de 914 347,00 €
- à la section d'investissement à la somme de 426 500,42 €

En savoir plus et connaître le détail du CFU et du budget primitif 2026, se reporter au Procès-verbal intégral du Conseil du 4 mars sur le site internet de la commune : rosel.fr, page la mairie/compte rendu des conseils municipaux.

Résumé du conseil municipal du 20 mars 2026

Le Conseil municipal élu le 15 mars 2026 s'est réuni le 20 mars pour procéder à son installation et aux formalités nécessaires

Avant de passer à la partie formelle de la réunion qui est très codifiée, la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Béatrice TURBATTE qui préside la séance, s'est exprimée pour

- saluer et souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers élus le 15 mars qui vont découvrir leur commune de Rosel sous un autre angle et leur souhaiter un mandat qui réponde à leurs aspirations,
- saluer aussi les anciens collègues qui, pour des raisons diverses et après avoir servi la commune, n'ont pas souhaité poursuivre leur mandat d'élus municipaux,
- retrouver avec plaisir les anciens élus qui assurent la pérennité et la transmission.

Enfin, Mme Turbatte s'est adressée, au nom de l'assemblée, à Véronique Masson qui a décidé, après une trentaine d'années de bons et loyaux services de se tourner vers de nouveaux projets en la remerciant pour son engagement sans faille depuis 1995, d'abord comme 1^{ère} adjointe, puis maire, en 2007, succédant à Michel Léfondré, prématurément disparu.

Elle a particulièrement souligné l'empathie de Véronique Masson et sa proximité avec les habitants et rappelé qu'elle a exercé ses mandats dans la convivialité et l'échange, dans le souci du service public et de l'encadrement des dépenses, tout en s'attachant à la préservation du cadre de vie du village et en suscitant un développement maîtrisé pour ne pas voir la commune décliner.

• **Installation du Conseil municipal**

Après l'appel des noms, la doyenne d'âge de l'assemblée a déclaré installés dans leurs fonctions les membres du Conseil municipal de la commune de Rosel :

Yann FROTIN

Marie-Hélène AGATI
Evelyne OZOUF
Fanny GOURDIN-LAVILLE
Marjorie LEPORTIER
Laëtitia NOURRY
Monica VINCI
Béatrice TURBATTE

Didier MAUGER
Patrick BONHOMME
Cédric DE CARVALHO
Guillaume DE FROBERVILLE
Stéphane DUFOUR
Samuel EPRON
Marc FONTAINE

• **Election d'un secrétaire de séance et des assesseurs**

Le Conseil municipal a élu les benjamins de l'assemblée :

- Cédric de CARVALHO, secrétaire de séance,
- Guillaume de FROBERVILLE, assesseur

• **Election du maire**

L'élection du Maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, Monsieur Yann FROTIN s'est porté candidat et la parole lui a été donnée pour exposer son projet.

Les votants ont alors procédé au vote et le secrétaire de séance et l'assesseur au dépouillement sous la présidence de la doyenne d'âge.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le conseil : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Yann FROTIN a obtenu 15 suffrages.

A l'issue du scrutin, M. Yann FROTIN, maire nouvellement élu, a été immédiatement installé et a pris la présidence de la séance après avoir reçu les félicitations de ses collègues

• **Le Conseil municipal a adopté la Charte de l' élu local**

Les élus locaux sont élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Conformément au Code des Collectivités, le Conseil municipal a adopté la charte après lecture faite par le maire.

• **Détermination du nombre de maires-adjoints**

La détermination du nombre d'adjoints correspond au maximum à 30 % de l'effectif total du conseil municipal, soit quatre adjoints maximum pour Rosel.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal a décidé de fixer le nombre d'adjoints à trois.

• **Election des maires-adjoints**

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une seule liste s'est portée candidate, la liste « Rosel, préserver aujourd'hui, construire demain » composée de :

Marie-Hélène AGATI

Didier MAUGER

Evelyne OZOUF

Les votants ont alors procédé au vote et le secrétaire de séance et l'assesseur au dépouillement sous la présidence du maire

A l'issue du scrutin, la liste « Rosel, préserver aujourd'hui, construire demain » est élue avec 15 voix : Mme Marie-Hélène AGATI, 1^{ère} adjointe, M. Didier MAUGER, 2^{ème} adjoint et Mme Evelyne OZOUF, 3^{ème} adjointe. Ils sont immédiatement installés.

• **Fixation des indemnités de fonction**

L'indemnité du maire est automatiquement fixée au taux maximum sauf renoncement.

Pour les adjoints, il est nécessaire de fixer par délibération le taux des indemnités dans le cadre de l'enveloppe prévue par le CGCT, sachant que l'indemnité versée est conditionnée à une délégation effective.

Au vu de ces dispositions, le Conseil municipal a décidé de fixer les indemnités au taux figurant au tableau ci-dessous sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter de leur élection :

1^{er} ADJOINT	AGATI	Marie-Hélène	11,77%	483,80 €
-------------------------------	--------------	--------------	--------	----------

2^{ème} ADJOINT	MAUGER	Didier	11,77%	483,80 €
3^{ème} ADJOINT	OZOUF	Evelyne	11,77%	483,80 €

• **Désignations au SDEC Energie**

Suite aux élections municipales, le Conseil municipal a renouvelé la désignation des représentants de Rosel au SDEC Energie et élu :

- M. Didier MAUGER
- M. Guillaume de FROBERVILLE

• **Désignation d'un correspondant défense**

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal a désigné Laetitia NOURY en qualité de correspondante « défense » représentant la commune de Rosel.

• **Délégations au maire**

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé de donner délégation au maire pour la durée de son mandat pour prendre certaines décisions limitativement énumérées dans le Code :

Dans les domaines qui lui ont été expressément délégués par cette délibération, le maire est tenu :

- D'agir en respectant les formes qui s'imposeraient aux délibérations du conseil municipal ;
- D'informer le conseil municipal des décisions arrêtées en application de cette délégation et ce à chaque conseil municipal ;
- En cas d'empêchement du maire, les décisions relatives aux matières déléguées, seront prises par l' élu désigné pour la suppléance.

Matières déléguées :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation de propriétés communales ;
- Engager à hauteur de 5 000€ HT de dépenses de travaux, de fournitures et de services pour faire face aux nécessités de gestion de la commune lorsque les crédits sont inscrits au budget / prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% par lot, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur le secteur pavillonnaire, que la commune en soit titulaire ou par délégation ;
- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant l'ensemble des juridictions administratives, judiciaires, spécialisées et les instances de conciliation, pour tout contentieux : au fond, en référé, en première instance, en appel, en cassation, ainsi que pour les constitutions de partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

• **Vote des Taux d'imposition**

Sur proposition du maire, le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux de la fiscalité communale en 2026 et a voté les taux communaux suivants :

- Taxe d'habitation Résidence secondaire : 8,63%
- Taxe foncière propriété bâtie : 43,64%
- Taxe foncière propriété non bâtie : 22,44%

• **Au chapitre des questions diverses :**

Monsieur le maire a souhaité évoquer les points suivants :

- Informer les conseillers municipaux de la teneur des commissions communautaires et de la possibilité pour ces derniers d'y siéger.
- Demander à chaque binôme de lui transmettre un résumé des visites effectuées auprès des habitants pendant la campagne électorale afin de réaliser une synthèse
- Informer les conseillers qu'un ménage sera effectué à l'église, samedi 21 mars 2026 à 9h30, et que tous les bénévoles seront les bienvenus.
- Informer le conseil que chaque conseiller peut effectuer des formations via son compte de Formation Elu.
- Didier MAUGER, 2^{ème} adjoint attire l'attention sur l'état de la boîte à livres du bourg qui a besoin de réparations.

Résumé du conseil municipal du 18 mai 2026

Le Conseil municipal du 18 mai 2026 a traité plusieurs sujets à l'ordre du jour qui font le quotidien de la vie d'une commune.

• **Subventions aux associations**

Sur proposition du maire et après examen des dossiers et des crédits inscrits au budget communal, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui ont présenté une demande pour l'année 2026 :

Association	Subvention attribuée
APE Cairon	250 €
Association MUE'SIQUE	900 €
ASTROGENE	100 €
JUNO	100 €
Comité des fêtes Lasson / Rosel	1 000 €
Comité de jumelage	1 000 €
Association LA MUSE	900 €
Anciens combattants	100 €
Association multi-activités	900 €
Banque alimentaire	500 €
ADMR	200 €
FC Thaon, Bretteville, le Fresne	263 €
TOTAL	6 213 €

• **Décision modificative N°1**

Afin de pouvoir mettre en paiement les régularisations des avances du marché que la Communauté urbaine Caen la Mer a effectuées sur le marché des travaux de Gruchy, le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal de Rosel à hauteur de 30 000 € répartis sur différents chapitres en investissement.

• **Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Le Département du Calvados a engagé une démarche de mise à jour du PDIPR afin de préserver et valoriser les chemins ruraux et itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT inscrits au plan départemental.

Il est donc nécessaire de procéder à la mise à jour sur le territoire de Rosel.

En effet, l'inscription d'un chemin au PDIPR engage la commune à maintenir la continuité des itinéraires concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit, la commune devra proposer un itinéraire de substitution présentant des caractéristiques équivalentes pour la pratique de la randonnée.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable.

• **Désignation des membres à la Commission communale des impôts directs (CCID)**

Conformément au Code Général des Impôts, le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en vue du renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants. Les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques et doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Seront proposés au Directeur départemental :

Titulaires

1. Evelyne OZOUF
2. François-Jérôme AGATI
3. Véronique MASSON
4. Bruno CREMILLEUX
5. Hélène JEHANNE
6. Marc FONTAINE

Suppléants

1. Marjorie LEPORTIER
2. Didier MAUGER
3. Fanny GOURDIN-LAVILLE
4. Stéphane DUFOUR
5. Patrick BONHOMME
6. Béatrice TURBATTE

• Création des commissions facultatives

Sur proposition du maire, le Conseil municipal a décidé de créer quatre commissions facultatives :

1. Information et communication
2. Fêtes, cérémonies et Noël
3. Travaux, Urbanisme, Voiries, Sécurité, Environnement, Développement durable
4. Finances

Les 3 premières commissions seront ouvertes aux habitants de ROSEL

• Désignation des membres aux commissions facultatives

Sur proposition du maire, sont désignés dans les commissions facultatives :

Information et communication

Evelyne Ozouf : présidente

Marie-Hélène AGATI
Cédric de CARVALHO
Fanny GOURDIN-LAVILLE
Marjorie LEPORTIER
Didier MAUGER
Béatrice TURBATTE
Monica VINCI

Fêtes, cérémonies et Noël

Evelyne Ozouf : présidente

Marie-Hélène AGATI
Cédric de CARVALHO
Marjorie LEPORTIER
Didier MAUGER

Travaux, Urbanisme, Voiries, Sécurité, Environnement, Développement durable

Didier Mauger : président

Patrick BONHOMME
Cédric de CARVALHO
Stéphane DUFOUR
Samuel EPRON
Guillaume de FROBERVILLE
Fanny GOURDIN-LAVILLE
Marjorie LEPORTIER

Finances : Tout le Conseil municipal

• Nomination d'un référent avec le GANIL

Le Conseil municipal a désigné M. Guillaume de FROBERVILLE comme référent communal auprès du GANIL.

Il sera chargé des relations avec cet organisme.

• Embauche d'une 2^{ème} secrétaire – 4 heures par semaine

Depuis 2023, la commune a signé une convention d'entente intercommunale avec la commune de Thue et Mue qui assure la mise à disposition de personnel de Thue et Mue pour les services supports de la commune de Rosel, administration générale, finances, informatique et ressources humaines.

Il est aussi prévu une mise à disposition d'une secrétaire de mairie à hauteur de 4 heures par semaine.

Pour faire face aux besoins en gestion courante qui sont devenus plus importants, Monsieur le Maire propose de créer un poste de secrétaire de mairie à compter du 1er juin 2026 à hauteur de 4 heures par semaine.

Le Conseil municipal a décidé de créer ce poste.

Résumé du conseil municipal du 5 juin 2026

• Désignation des délégués du Conseil Municipal pour l'élection sénatoriale.

Dans la perspective des élections du 27 septembre 2026 qui verront le renouvellement de la moitié des sénateurs (178) dont ceux du Calvados, le Conseil municipal, à l'image de tous les conseils municipaux concernés, s'est réuni le 5 juin 2026 pour désigner les délégués et les suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection.

A Rosel, le nombre de délégués est fixé à 3 et le nombre de suppléants à 3.

L'élection des délégués et celle des suppléants a lieu séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Le Conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour) puis, pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues et, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu. Ainsi, pour les suppléants appartenant à une même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la liste.

Ces règles rappelées, ont été élus au premier tour et à l'unanimité :

Délégués titulaires : Majorie LEPORTIER
Fanny GOURDIN-LAVILLE
Yann FROTIN

Délégués suppléants : Didier MAUGER
Evelyne OZOUF
Marie-Hélène AGATI

• Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

La prolifération des frelons asiatiques sur le territoire communal et des risques que représentent leurs nids pour la sécurité de la population ainsi que pour la biodiversité est avérée.

Suite à la suppression de la subvention précédemment accordée par le Département du Calvados pour la destruction des nids de frelons asiatiques, le Conseil municipal a décidé de maintenir une participation communale afin d'accompagner les administrés dans cette démarche.

Les modalités en seront définies ultérieurement après examen des diverses possibilités.

Pour aller plus loin : Le texte intégral des délibérations prises par le Conseil municipal est consultable dans les procès-verbaux des

LES TRAVAUX

Pont entre Rosel et Lasson



Comme vous avez pu le constater, la circulation est désormais alternée au niveau du pont entre Rosel et Lasson par mesure de précaution.

L'Agence Routière Départementale de Caen a constaté qu'une des poutrelles constituant un élément du pont présentait un niveau de détérioration important.

Les travaux seront réalisés par le département, mais leur planification n'est pas encore établie.

Presbytère



Des pierres ont éclaté au niveau de l'escalier, fragilisant la structure. Nous avons donc installé des étais pour consolider le tout et éviter tout danger.

Les travaux ont dû être interrompus en raison d'une remise aux normes d'un puisard. Depuis, les travaux prévus ont été réalisés. Il reste la rue Capa à bitumer, ce qui devrait être fait à la fin des constructions.

Eglise

C'est en décembre 2021 qu'un expert nous a confirmé la présence de la mérule dans l'église.

Après des demandes de devis nous avons retenu l'entreprise « Normandie termites » pour :

- dépose et évacuation de l'ensemble des bancs, boiseries et parquets de la nef avant traitement.
- enlèvement des bois dégradés du confessionnal
- enlèvement des marches de l'escalier de la chaire
- traitement fongicide des maçonneries et du sol dans la nef ainsi que l'application d'un convertisseur de sels

Après ces travaux réalisés en 2022, nous sommes passés à la phase reconstruction avec de nouvelles demandes de devis.

L'entreprise « Ameline » a procédé au dépiquetage puis nettoyage des pierres avant pose d'un nouvel enduit à la chaux et d'un nouveau dallage.

L'entreprise « Marie » a réalisé l'assainissement extérieur de chaque côté de l'église afin de réduire les remontées d'humidité.

L'entreprise « Robveille » a installé un chauffage radiant, augmenté la puissance du compteur et complété le tableau électrique de nouveaux modules.

L'entreprise « Lefevre » a refait les joints extérieurs sur la partie sud des murs.

Le coût total des travaux s'élève à 184.212,33 € dont :

- Récupération de TVA 27.632 €
- Subvention de l'Etat (DETR) : 43.580,32 €
- Subvention au titre du patrimoine : 72.634 € (état + département)

Le reste à charge de la commune s'élève donc à 40.366,01 € auxquels il faut ajouter les travaux supplémentaires suivants :

- Restauration de la porte d'entrée : 4.924,70 €
- Changement de 3 serrures : 652,50 €
- Ménage : 3.840,00 €
- Achats de chaises : 25.000,00 €

Le 21 mars un groupe de bénévoles a procédé au nettoyage final. Merci à Véronique, Catherine, Samuel, Yann, Nicole, Didier, Evelyne.

Merci aux employés communaux qui ont : nettoyé et traité le dallage, remis en place les statues, tableaux, chemin de croix, mis en place les chaises, déplacé le confessionnal et l'orgue....



vue depuis le clocher



vue depuis le clocher



cloche vue d'en bas



porte menant aux cloches



église restaurée

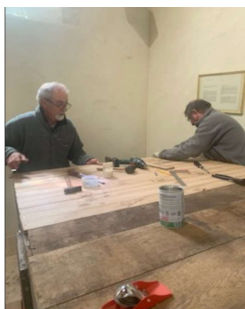
Le confessionnal a aussi fait l'objet d'une restauration grâce à Jean-Paul Delalande et Michel Tailbot : remise d'un fond qui a redressé la structure, d'une croix et de nombreuses petites réparations.



statuette offerte par M et Mme BEBIN



démontage des boiseries contaminées



Le 9 avril, l'église a accueilli une troupe du conservatoire de Caen pour un mini-concert à destination des enfants, intitulé « la nuit je grandis ». Vif succès pour les 2 représentations.

Puis, le 25 avril, une messe a été célébrée exceptionnellement, permettant à de nombreux fidèles des alentours de se recueillir dans l'église restaurée.

Le 7 juin fut aussi l'occasion pour les habitants d'écouter la chorale « être sa voix ».



Gouvernance Caen la Mer

Une nouvelle gouvernance, un territoire uni pour agir au quotidien

Rosel fait partie des 48 communes qui composent la Communauté urbaine Caen la mer. Avec près de 280 000 habitants, Caen la mer joue un rôle central dans l'organisation et le dynamisme du territoire. À la fois moteur économique, pôle universitaire et espace de vie, elle coordonne des actions essentielles pour améliorer le quotidien de tous.

Au cœur de ses missions : aménager le territoire de manière équilibrée, soutenir le développement économique et l'emploi et renforcer l'attractivité du bassin de vie. Caen la mer agit aussi pour organiser les mobilités, gérer des services publics indispensables (eau, assainissement, déchets) et mettre en œuvre une politique de la ville et un soutien aux questions d'habitat adaptés aux besoins locaux.

Engagée pour un développement durable, elle œuvre également à la préservation des espaces naturels, à l'entretien du littoral et à la valorisation du cadre de vie. À travers ses actions culturelles, sportives et touristiques, elle contribue à l'animation et au rayonnement du territoire.

Chaque jour, Caen la mer construit, avec ses communes et ses habitants, un territoire plus cohérent, plus attractif et plus solidaire.



Le 9 avril dernier, **Nicolas Joyau** a été réélu Président de Caen la mer : à ses côtés, 15 Vice-Présidents et 3 Rapporteurs généraux. Pour représenter Rosel, c'est le Maire, **Yann Frotin**, qui siège parmi les autres 112 conseillers communautaires.

Retrouvez vos élus sur le site : caenlamer.fr/les-elus-communautaires

Budget communautaire

Investir aujourd'hui pour améliorer le quotidien et préparer demain

Comment continuer à améliorer les services du quotidien tout en préparant l'avenir du territoire ? C'est l'ambition du budget 2026 adopté par la Communauté urbaine Caen la mer.

Cette année, 559 millions d'euros sont mobilisés pour faire fonctionner les services publics, accompagner les communes et financer les projets qui feront le territoire de demain malgré un contexte national marqué par des incertitudes financières.

Concrètement, ce budget permet d'assurer les services utilisés chaque jour par les habitants : transports, eau et assainissement, collecte des déchets, développement économique, habitat, entretien et fonctionnement des équipements publics (piscines, bibliothèques, palais des sports...) ou encore aménagements et entretien de l'espace public des communes (voirie, entretien des espaces verts, propreté).

Mais il prépare également l'avenir. L'objectif : construire un territoire plus attractif, plus durable et plus agréable à vivre. Parmi les projets majeurs figure l'extension du réseau de tramway pour mieux relier les quartiers, faciliter les déplacements du quotidien et proposer une alternative toujours plus efficace à la voiture individuelle. Cette opération d'envergure mobilisera 40 millions d'euros en 2026.

Autre priorité : la transition énergétique. Caen la mer poursuit le développement de son réseau de chaleur urbain qui permet d'utiliser une énergie locale moins dépendante des fluctuations des marchés énergétiques. Les raccordements se poursuivront en 2026 afin d'alimenter davantage d'équipements publics et de logements.

Le budget accompagne également des investissements plus proches du quotidien : développement des pistes cyclables, amélioration des espaces publics, soutien à la construction et à la rénovation de logements, accompagnement de l'activité

économique et de l'emploi local.

À travers ce budget, Caen la mer poursuit donc un double objectif : répondre aux besoins immédiats des habitants tout en préparant un territoire plus durable, plus solidaire et plus attractif pour les années à venir.

Parce qu'investir aujourd'hui, c'est aussi améliorer la qualité de vie de demain.

Le budget 2026 en bref :

559 M€ mobilisés au total (tous budgets confondus) :

444 M€ pour faire fonctionner les services publics.

206 M€ consacrés à l'investissement.

Tramway

Extension du tramway : Un projet qui nous relie

Depuis plusieurs semaines, les premiers travaux de l'extension du tramway ont pris place dans le paysage caennais. Ils marquent le début d'un chantier d'envergure qui va transformer les déplacements sur le territoire de Caen la mer.

Etape essentielle : celle des travaux préparatoires. Les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunications sont progressivement déplacés, modernisés et sécurisés. Un préalable indispensable pour éviter toute intervention lourde une fois la ligne en service.

Aujourd'hui, ces opérations se concentrent dans plusieurs secteurs : centre-ville, boulevard du Maréchal Juin, quartier du Chemin-Vert. Elles s'étendront progressivement à l'ensemble du tracé qui

Un chantier de cette ampleur implique des ajustements au quotidien et tout est mis en œuvre pour limiter les perturbations et maintenir les déplacements des véhicules, mais aussi des piétons et des cyclistes et les services essentiels, comme la collecte des déchets, continuent d'être assurés.

Pour s'y retrouver, la signalisation sur place reste le meilleur repère, complétée par les applications de navigation qui intègrent les déviations en temps réel. Un accompagnement de proximité est aussi proposé par des ambassadeurs présents sur le terrain pour informer et répondre aux questions.

Derrière ces premières interventions se dessine déjà le tramway de demain. Plus étendu, encore plus accessible, il facilitera les déplacements, accompagnera le développement des quartiers et contribuera à une mobilité plus durable.

Un site internet dédié :

<https://projet-tramway.caenlamer.fr/>

Une chaîne whatsapp gratuite :

Flashez le QrCode et activez les notifications =>



Des ambassadeurs sur le terrain :

Amélie : secteur Beaulieu, Guillou et Centre. Tél : 06 25 09 13 15.

Cyril : secteur Maréchal Juin, Chemin Vert et Centre. Tél : 06 87 00 59 84



PLUi-HM

Actualités du PLUi-HM : Comprendre le projet qui dessine le territoire de demain.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat et Mobilités (PLUi-HM) est le document qui fixe les grandes règles d'aménagement pour l'ensemble du territoire de Caen la mer pour les 10 à 15 prochaines années. Il encadre les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols et intègre aussi les enjeux liés au logement et aux déplacements.

Le PLUi-HM permet de penser le développement du territoire de manière cohérente à l'échelle des 48 communes de la Communauté urbaine. Il accompagne les projets en prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, pour un aménagement plus équilibré et durable.

Le projet traduit dans le PLUi-HM vise un territoire attractif et à taille humaine, avec un développement maîtrisé. À horizon 2040, il prévoit notamment l'accueil de nouveaux habitants, la construction de logements et la création d'emplois, tout en préservant les espaces naturels et agricoles.

Piloté par la Communauté urbaine, le PLUi-HM est le fruit d'un travail collectif mené avec les 48 communes. Depuis plusieurs années, élus et services travaillent ensemble pour construire un projet partagé, au plus près des réalités locales.

Et les habitants dans tout ça ?

Les habitants ont toute leur place dans ce projet. Après une concertation tout au long de la procédure, une enquête publique sera organisée avant fin 2026. Chacun pourra alors consulter le projet et s'exprimer avant son approbation prévue début 2027.

Retrouvez toute l'actualité sur : www.pluihm-caenlamer.fr



Des nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

Pour rappel

La Communauté urbaine a mis en place un nouveau système d'accès dans ses déchèteries pour rendre les passages plus simples et plus fluides. Après une inscription en ligne, les habitants peuvent entrer grâce à un QR code personnel ou à la reconnaissance de leur plaque d'immatriculation.

Ce dispositif permet de limiter l'attente à l'entrée, de sécuriser l'accès aux sites et d'améliorer la qualité du service pour tous. Il deviendra obligatoire à partir du 1er septembre 2026 et donnera accès gratuitement à 26 passages maximum par an.

Inscrivez-vous dès maintenant si vous ne l'avez pas encore fait !

Pour toutes les personnes ayant des difficultés à effectuer seules les démarches, un médiateur de Caen la Mer est présent aux déchèteries de juin à août:

- Bretteville l'Orgueilleuse les vendredis
- Bretteville sur Odon les mercredis
- Mouen les lundis

Afin de pouvoir s'inscrire il faut venir avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, titre de propriété, quittance de loyer, attestation d'assurance habitation ou avis d'imposition 2025) + carte grise du ou des véhicules.

En cas de difficulté, contactez le 02 31 304 304.

L'Association Multi-Activités (AMAC)

Depuis le début de l'année l'ASSOCIATION MULTI-ACTIVITÉS de LASSON/ROSEL dans le cadre de ses réunions « LOISIRS CRÉATIFS » a lancé un « FIL ROUGE TRICOT » pour ses adhérents et volontaires non adhérents pour tricoter bénévolement.

Ce fil rouge consiste à tricoter des vêtements pour les enfants et les adultes en vue de les offrir au SECOURS CATHOLIQUE pour les personnes en difficultés passagères.

Si vous disposez d'un peu de temps venez nous rejoindre, vos petites mains expertes offriront du bonheur aux petits et grands.

Vous pouvez également consulter le programme sur le site de l'Association qui propose jeux, ateliers créatifs divers, pétanque, visites d'entreprises, randonnées, cours d'anglais, informatique.



Pour nous contacter :

Annie LAGARDE – 06.68.95.01.21

Courriel assomultirosellasson@gmail.com

Site <http://sites.google.com/site/assorosellasson/>

Ou

www.rosel.fr rubrique « sortir »

Association Loisirs Jeunesse «Entre Thue et Mue»



Le début d'année 2026 a été riche en projets à l'ALJ.

En effet, le projet d'autofinancement «À la découverte de la montagne» a abouti avec le départ en séjour de vacances à Chamonix. Une belle conclusion pour les 15 jeunes du territoire impliqués dans ce projet depuis 2 ans.

La 19^{ème} édition du Festival Culturel du Tout Petit s'est déroulée sur tout le mois de Mars avec comme thématique «Les comptines».

La 20^{ème} édition est d'ores et déjà en cours de préparation.

Concernant la Parent(aise), deux ateliers parents autour de l'alimentation ont été proposés aux habitants du territoire. Ce dernier atelier de l'année s'est déroulé le 30 Mai 2026 à la salle socio-culturelle «Les Tilleuls» à Cairon.

L'été 2026 arrive à grand pas et les équipes d'animation préparent ensemble cette période estivale afin de faire passer des vacances extraordinaires aux enfants! Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Des événements à destination des familles seront proposés en Juillet et en Août dans l'objectif de partager des moments conviviaux.

À la rentrée 2026-2027, le Festival Croc' Music ouvrira ses portes le Samedi 26 Septembre au sein du Studio à Bretteville l'Orgueilleuse. Il rassemblera petits et grands autour de concerts de groupes amateurs et d'animations variées.

La 5^{ème} édition de Teen's Day aura lieu le 21 Novembre à Cairon pour les jeunes de 11 à 18 ans. L'occasion pour eux de se rassembler autour d'animations en lien avec la «Pop Culture».

Enfin, le 12 Décembre aura lieu la 8^{ème} édition de Contes et Merveilles pour permettre aux familles de se retrouver autour de la magie des fêtes de fin d'année.

Retrouvez notre actualité sur www.aljentrethueetmue.com, nos réseaux sociaux et dans l'ALJ'enda 2026-2027 déjà disponible au sein de nos structures, mairies et site internet.



Profitant des congés scolaires de Pâques communs sur nos 2 pays, nos amis de Goodleigh (soit 7 familles) ont pris le chemin de la Normandie, pour un séjour toujours trop court à notre goût. Pour l'occasion, nous avons programmé une sortie à Giverny. En matinée, visite commentée de la nouvelle exposition au Musée des Impressionnistes «Les premières années de Monet à Giverny». Après le déjeuner, le groupe a pu découvrir ou redécouvrir la maison du peintre et flâner parmi les merveilleux arrangements floraux du jardin. Un enchantement pour les yeux à cette saison!

La veille de leur retour, nous nous sommes tous réunis pour un repas pris en commun. Moment magique, animé par Clovis, un prestidigitateur qui a émerveillé petits et grands.

Au printemps prochain, c'est le groupe français qui partira pour Goodleigh.



Nos prochains rendez-vous :

Sortie découverte sur 2 jours, les 26 et 27 septembre pour découvrir :

Le 1^{er} jour – l'Historial de PERONNE, musée de la 1^{ère} guerre mondiale, au cœur des champs de bataille. Puis, découverte des richesses de la ville de ST QUENTIN : sa basilique gothique aux dimensions impressionnantes, l'hôtel de ville, bijou du gothique flamboyant, et les bâtiments de style Art Déco reconstruits après les ravages de la 1^{ère} guerre mondiale.

Le 2^{ème} jour – le FAMILISTERE de la petite ville de Guise.

Créé au XIX^{ème} siècle par Jean Baptiste GODIN. Son projet : construire un «Palais Social» pour ses ouvriers où ils trouveront un logement confortable et sain et leur permettre de s'élever dans l'échelle sociale. Pour eux, il construira : école, théâtre, piscine, écomats, jardins... Une expérience unique en Europe!

Cette sortie est ouverte à tous, habitants de nos communes ou extérieurs. Contactez nous, il reste des places. Catherine LE NY, 06 70 86 34 79 ou Annie THIBAUT, 06 03 01 90 18.

Le coût pour ce week-end est estimé entre 210 € et 230 €, suivant le nombre de participants et les aléas du prix des carburants. Ce prix comprend le voyage en autocar, l'ensemble des visites commentées, l'hébergement avec petit déjeuner et les restaurants du samedi soir et du dimanche midi. Afin de réduire le coût, prévoir un pique nique pour le samedi midi. Une salle chauffée sera à notre disposition dans le musée.

Le groupe théâtre a repris ses répétitions. Il s'est enrichi de 3 personnes dont 2 habitants de Rots. La troupe prépare une pièce de Jean Pierre MOURICE intitulée «Mariage à blanc».

Elle aura le plaisir de jouer pour vous :

Le dimanche 15 novembre, en matinée, au centre d'animations de Rots

Les samedi 21 et dimanche 22 novembre, en soirée et matinée à la salle des fêtes de Lasson.

Venez nombreux les encourager !

Pour nous contacter :

B.Gery
J. Thibault
C.Le Ny

☎ 02 31 26 25 17
☎ 02 31 80 05 81 ou 06 10 03 12 40
☎ 02 31 80 33 00

I.D.P.E.



Claudine Rousseau responsable de l'organisme de formation IDPE

Formée à la gestion du stress et au Bien Être vous propose des ateliers sur les thèmes de la Santé par le Bien ETRE et l'Art.

A chaque séance un travail sur la détente, le mouvement, la respiration, la connaissance du fonctionnement de notre corps sera proposé.

Les ateliers se dérouleront au Presbytère de Rosel le jeudi matin de 10h à 12h excepté en période scolaire.

La reprise des ateliers se fera à partir du 8 octobre prochain.

Renseignements et Inscriptions :

Claudine ROUSSEAU 06 07 55 53 19

Association I.D.P.E. (Institut de Développement Personnel dans l'Entreprise)

Le comité des fêtes Lason-Rosel



Astrogène



SOIRÉES ASTROGENE

LE TROISIEME MARDI DE CHAQUE MOIS de 20h à 22h soit en DISTANCIEL, soit en PRÉSENTIEL dans la salle de la Mairie de ROSEL. (sauf juillet et août)

La Science nous remue, nous bouleverse, nous questionne chaque jour, chaque semaine, chaque mois.

Les news scientifiques du mois
2 à 3 courts exposés de 20 mn sur des thèmes actuels issus de l'actualité scientifique

Les propos des intervenants sont soutenus par la projection d'images numériques.

L'association ASTROGENE possède une bibliothèque de livres scientifiques.

Nous suivons en particulier :

- la science et la nature en Basse-Normandie
- L'évolution de l'Homme
- L'évolution des sciences du génome
- les grandes théories scientifiques
- les découvertes du système solaire
- le regard dans les étoiles... Et...

ASTROGENE est l'association (loi 1901) qui peut répondre à cette science en folie. De l'infiniment petit à l'infiniment grand le regard tourné vers le cosmos, les dernières découvertes du vivant et nos questions : chaque mois ces sujets sont abordés pendant notre soirée organisée ainsi :

un objet-mystère passe de main en main à nous de l'identifier

« la photo du mois » est à trouver et à commenter

une courte vidéo sur une découverte importante du mois.

LA VIE COMMUNALE

La cabine téléphonique



Début du ponçage



2 autres ponceurs



Les peintres

Lors des élections, les membres du comité de jumelage nous ont fait remarquer que la cabine téléphonique aurait bien besoin d'un petit coup de neuf et ce avant l'arrivée des anglais.
Défi relevé et réussi grâce à Samuel, Didier, Yann, Cédric, Marc et Evelyne.

La cabine a été poncée, repeinte, les vitres changées et les livres remis en place.

Marc Fontaine gèrera désormais les livres mis à disposition.



Peinture finie

Twisto Flex

Au départ des arrêts de la mairie de ROSEL ou de la place de GRUCHY, nous pouvons rejoindre les grandes lignes de bus TWISTO desservant le territoire de Caen la Mer :

- Caen chemin vert ligne 1 fréquence toutes les 10mm
- Caen Mémorial ligne 2 fréquence toutes les 10mm
- Caen côte de nacre ligne Tramway T2 fréquence toutes les 10 mm
- Caen côte de nacre ligne 6 fréquence toutes 15mm effectuant le tour de Caen et les communes limitrophes en passant par le centre ville.
- Caen planitre (la Maladrerie) ligne 3 desservant l'aéroport de Carpiquet fréquence toutes les 15mm.

Nous avons la possibilité de réserver de 6h30 à 21h00 les jours de semaine et de 9h00 à 19h00 le dimanche.

Les réservations se font :

- Avec l'application TWISTO FLEX à télécharger sur un smartphone .
- Par téléphone au 02 31 15 55 55. Il faut un téléphone portable pour recevoir les messages envoyés par TWISTO ou celui d'un proche pour qu'il puisse nous prévenir facilement des informations reçues.
- Sur Twisto.fr

Le coût est 1,60 euro pour 1 heure de trajet ou 4 euros pour 24 heures.

C'est pratique si nous voulons prendre l'avion à Carpiquet ou le train à la gare de Caen sans payer le parking pour notre automobile.

Avec TWISTO FLEX, nous pouvons également nous déplacer vers Thaon, Le Fresne Camilly, Villons les Buissons et au départ de la mairie de Lasson sur tout le territoire de Rots et Thue et Mue.

Et, pour rappel à Cairon nous avons la ligne 23 au départ du château fréquence toutes les 50 mm pour les habitants du bourg et la ligne 23 à Buron et ligne 20 à Authie pour les habitants de GRUCHY.

Donc de multiples possibilités de se déplacer au départ de ROSEL et presque à l'heure où nous le désirons.

Nous disposons à la mairie de tous les documents concernant les lignes TWISTO et le 3 août, TWISTO sera à la mairie de 16 heures à 19 heures pour les abonnements 2026/2027 ou autre.

Donc le reflex c'est TWISTO FLEX

Réunion publique du 7 mai

Dans le cadre de la démarche de proximité engagée par la municipalité, plusieurs rencontres ont été organisées avec les habitants de Rosel. Ces échanges ont permis de recueillir de nombreuses observations, propositions et interrogations sur la vie quotidienne, les aménagements et les projets de la commune.



Une partie des élus



Projets et développement de la commune

Création d'un espace vert à Rosel

Plusieurs habitants ont exprimé le souhait de disposer d'un espace vert sur le secteur de Rosel. Cette proposition a été retenue et fera l'objet d'une étude de faisabilité courant 2026, à proximité de l'ancienne boulangerie, rue de l'Église.

Installation de bornes de recharge électrique

La demande d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques a été formulée, avec plusieurs emplacements suggérés sur Rosel et Gruchy. Ce sujet sera étudié avec le SDEC, compétent en la matière.

Communication municipale

De nombreux habitants souhaitent être mieux informés des événements organisés sur la commune et dans les communes voisines. La municipalité réfléchira à la mise en place de nouveaux outils de communication. L'utilisation de l'application Citykomi a notamment été évoquée, ainsi qu'une augmentation de la fréquence de la newsletter communale.

Animations et vie locale

La volonté de développer davantage d'animations destinées aux enfants et aux actifs a été exprimée. Des échanges ont déjà eu lieu avec le comité des fêtes Lasson-Rosel afin d'envisager de nouveaux projets, notamment l'organisation d'un événement festif sur Rosel et le développement d'activités destinées aux plus jeunes.

Fiscalité

La demande de maintien d'une fiscalité stable a été régulièrement évoquée. Cette préoccupation est partagée par le conseil municipal qui veillera à concilier les projets de développement avec les contraintes financières et la baisse des dotations publiques.

Voirie et aménagements

Traversées piétonnes

Des demandes ont été formulées concernant la création de passages piétons, notamment entre Gruchy et Saint-Contest ainsi qu'aux abords de la mairie. Ces propositions pourront être étudiées avec les services de Caen la Mer.

Piste cyclable

La réfection de la piste cyclable reliant Gruchy à Authie en mauvais état a été évoquée. Des travaux sembleraient déjà envisagés sur ce secteur. Une confirmation sera demandée auprès des services concernés.

Réparations ponctuelles

Plusieurs demandes individuelles concernant la remise en état de poteaux et d'équipements de voirie ont été recensées. La commune prendra contact avec Caen la Mer afin d'examiner les possibilités d'intervention.

Travaux rue de l'Église

Des habitants ont souhaité obtenir davantage d'informations sur l'avancement des travaux de la rue de l'Église. La municipalité rappelle avoir communiqué sur leur prolongation, liée à la découverte d'un puisard endommagé nécessitant des réparations préalables à l'achèvement du chantier qui devrait intervenir mi-juin, à l'exception de la rue Capa qui sera terminée lorsque les 2 dernières parcelles seront construites.

Projet de constructions rue de l'Église

Des inquiétudes ont été exprimées concernant le projet de construction de quatre logements rue de l'Église. Une réponse a été apportée aux personnes concernées sur la conformité réglementaire du projet. Depuis, les demandes de permis de construire ont été retirées par le pétitionnaire.

Entretien de la commune

Abords de la Mue

Plusieurs habitants ont demandé un meilleur entretien des berges et des abords de la Mue. Des interventions ont déjà été réalisées et une visite de terrain a permis d'identifier d'éventuels aménagements complémentaires.

Espaces verts

Des remarques ont été formulées concernant l'entretien des espaces verts à Gruchy ainsi que la fréquence de taille des haies dans certains secteurs. Ces demandes ont été transmises aux services compétents de Caen la Mer.

Mobilier urbain et signalisation

Les habitants ont signalé la nécessité d'entretenir ou nettoyer plusieurs équipements publics : barrières, panneaux de signalisation, jardinières, ponts, portails des cimetières, de l'église et du presbytère. Ces demandes ont été relayées aux équipes d'entretien.

Propreté

Des observations ont également été faites concernant la propreté aux abords de la ferme située rue Francis Russel. Une nouvelle prise de contact sera effectuée afin de rechercher une solution durable.

Sécurité routière et signalisation

La vitesse excessive a été signalée sur plusieurs axes de la commune, notamment dans le lotissement du Parc, rue Boulay, chemin de la Messe, allée Bérange, rue Francis Russel, chemin du Ricaras ainsi qu'aux entrées et sorties de Gruchy.

Les habitants ont proposé différentes solutions : radars pédagogiques, modification des priorités, aménagements de ralentissement ou sécurisation des carrefours. Ces propositions devront faire l'objet d'études avec les services compétents de Caen la Mer et/ou du Département.

Il a été également demandé des précisions sur le sens de circulation de la rue de l'église en cours de finalisation. Il est bien prévu un double sens avec des chicanes qui permettront de réduire la vitesse des véhicules sur cette voie secondaire.

Plusieurs demandes ont également été formulées concernant :

- l'amélioration de la signalisation touristique et patrimoniale ;
- une meilleure visibilité des panneaux de priorité à droite ;
- l'installation d'un miroir à la sortie de Gruchy vers Authie ;
- l'inversion de certaines priorités rue Sainte-Anne.

Concernant le nouveau rond-point, la signalisation au sol est désormais achevée. En revanche, le Département n'envisage pas son éclairage.

La mise en place de feux tricolores rue Boulay a également été évoquée. Cette solution n'est pas retenue en raison de son coût d'installation et d'entretien.

Mobilités et transports

Des habitants ont fait part de difficultés de déplacement, notamment pour les élèves fréquentant le lycée Jacques Monod.

La municipalité rappelle l'existence du service Twisto Flex qui apporte déjà une réponse à une partie des besoins. Si nécessaire, un travail complémentaire pourra être mené afin de mieux identifier les attentes des usagers.

La prolongation de la ligne 23 n'est pas envisagée par Caen la Mer.

Enfin, la localisation de l'arrêt de bus de Gruchy a été remise en question. La possibilité de son déplacement pourra être étudiée.

Gestion des eaux pluviales

Les phénomènes d'accumulation d'eau et de ruissellement ont été signalés dans plusieurs secteurs : rue du Clos Joli, rue de l'Église, rue du Ricaras, rue Francis Russel et rue Boulay.

La municipalité considère ce sujet comme un enjeu majeur pour les années à venir. Une analyse plus approfondie devra être conduite avec Caen la Mer afin d'identifier les aménagements nécessaires et de mieux anticiper les épisodes de fortes précipitations.

Concernant la nouvelle place de Gruchy, une intervention a déjà été réalisée pour corriger les problèmes d'accumulation d'eau observés.

Questions diverses

Éclairage public

Il n'est pas prévu de réduire davantage l'éclairage public. Les mesures actuellement en place ont été instaurées lors de la hausse exceptionnelle des coûts de l'énergie et permettent aujourd'hui de préserver l'équilibre budgétaire de la commune.

Entretien des haies route de Rots

Il a été rappelé que les propriétaires concernés restent responsables de l'entretien des haies implantées sur leurs parcelles, conformément aux dispositions prévues lors de l'aménagement initial du secteur.

Terrain de pétanque du presbytère

L'accès libre au terrain de pétanque situé au presbytère n'est pas envisageable, celui-ci étant placé sous la responsabilité des locataires. Toutefois, la création d'un terrain accessible au public pourra être intégrée au futur projet d'espace vert.

Déchets verts

La demande de mise à disposition de bacs spécifiques ou d'une augmentation de la fréquence de collecte n'a pas été retenue.

Cette évolution représenterait un coût important et ne correspond pas aux orientations actuellement privilégiées par les collectivités qui encouragent davantage le compostage, le mulching et l'utilisation des déchetteries.

Autres demandes

Les habitants ont également suggéré :

- l'installation d'un panneau d'information numérique devant la mairie ;
- l'équipement de la salle du presbytère avec un vidéoprojecteur ;

Ces différentes demandes seront étudiées dans le cadre des réflexions et projets à venir de la commune.

Cette réunion s'est terminée par un pot de l'amitié !



Informations diverses

Nuisances sonores

L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16/01/1997 relatif à la lutte contre le bruit précise les périodes d'utilisation des appareils dont la sonorité est gênante (tondeuse, taille-haie) :

- Semaine : 8H30 à 12H00 - 14H30 à 19H30
- Samedi : 9H00 à 12H00 – 15H00 à 19H00
- Dimanche et jours fériés : 10H00 à 12H00

Le tapage nocturne commence à 22h et se termine à 7h.

Entretien des trottoirs

Les pieds de trottoirs sont entretenus par les riverains. Les personnes dans l'incapacité physique de réaliser cet entretien sont invitées à prendre contact avec la mairie.

Frelons asiatiques

Le département ne souhaitant plus financer la destruction des nids de frelons asiatiques pour des raisons budgétaires, la mairie a décidé de prolonger ce service. Suivant le coût, cette décision pourrait être revue avec un financement partagé avec le propriétaire du terrain sur lequel est situé le nid.

Maison des services

Toutes les démarches administratives s'effectuent désormais sur internet. Si vous n'êtes pas équipés ou n'avez pas les compétences nécessaires, vous pouvez vous rendre :

- France services Caen Chemin Vert - 5 Rue Jean Racine 14000 Caen - 02 31 06 12 90
- France services de Creully sur Seulles - 16 Place Edmond Paillaud - Bureau de Poste 14480 **Creully sur Seulles**. - 02 31 27 88 84

Ouverture de l'église

Pour que les habitants puissent s'y recueillir, l'église sera généralement ouverte les mercredis et samedis de 9H00 à 19H00.

Participation aux commissions

Comme vous avez pu le lire dans les comptes rendus des conseils municipaux, différentes commissions ont été mises en place. Si vous voulez participer à celles concernant «les travaux» ou «les fêtes et cérémonies» ou «la communication», n'hésitez pas à envoyer un mail avec votre numéro de téléphone à « mairie-rosel@orange.fr »

Inscription transport NOMAD

La Région Normandie vous informe de l'ouverture prochaine des inscriptions au transport scolaire du réseau NOMAD pour la rentrée 2026-2027.

Celles-ci se dérouleront **du 16 juin au 16 juillet 2026**, exclusivement en ligne, sur la rubrique dédiée du site :

[Consulter la page transport scolaire NOMAD](#)

Les modalités d'inscription restent inchangées ; seules les dates évoluent cette année.

Par ailleurs, pour être informé des actualités du réseau et d'éventuelles perturbations, il est possible de télécharger l'application mobile :

[Télécharger l'application NOMAD Car](#)

Soirée presbytère



Le mardi 3 mars 2026, Madame Françoise Lefrançois nous a présenté un exposé sur René Lalique, maître verrier, bijoutier, joaillier et médailleur français. Plusieurs de ses œuvres sont exposées à la chapelle Lalique à Douvres la délivrande.

Il fut aussi un industriel avisé.

Vers la fin de sa carrière, il travailla avec sa fille sur des travaux de décoration, notamment sur des navires.

Une douzaine de personnes de la commune a pu profiter de cette soirée enrichissante.



Recette sucrée

CAKE AUX CARAMBARS



10 carambars au caramel

10 carambars au nougat

150 g de beurre

150 g de farine

3 pincées de fleur de sel

80 g de sucre

3 œufs

10 cl de lait

½ sachet de levure

Dans une casserole, verser le lait, le beurre et les carambars. Faire fondre environ 5 minutes jusqu'à obtention d'un caramel fluide.

Préchauffer le four à 180° (thermostat 6). Mélanger le sucre, la farine, les œufs, la levure puis ajouter la fleur de sel. Verser le mélange sur la préparation et mélanger le tout. Enfourner 40 minutes à 180 °.

Dates à retenir



Fête de l'été : 27 juin



Twisto tour : 3 août à la mairie (16H00 - 19H00)



Fermeture de la mairie du 3 au 23 août. Vous pouvez toujours laisser un message sur le site «mairie-rosel@orange.fr».